

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 7 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le sept juin à 19H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Philippe ALLAERT, Christelle DESCAMPS, Laurent DESQUIENS, Valérie DUBOIS, Sophie FENOT, Catherine GERARD, Thierry HERMAN, Bruno LACAVA, Damien LEZAIRE, Laurence OLIVIER, Franck SARRE, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS.

EXCUSÉES : Émilie DUHAMEL donne pouvoir à Franck SARRE
Sandra AUDRAN donne pouvoir à Sophie FENOT
Véronique CATTEAU donne pouvoir à Catherine GERARD

ABSENTS : Yannick DUBOIS, Cédric DELEHAYE

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 19 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION 29 mai 2018

DATE AFFICHAGE 29 mai 2018

SECRÉTAIRE : Doriane WYTS est désignée secrétaire de séance

1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté par 16 voix pour et 1 abstention des membres présents.

2 – JURY CRIMINEL : FORMATION DE LA LISTE POUR 2019

Comme chaque année, il est nécessaire de désigner trois habitants pour constituer la liste des jurés de la Cour d'assises pour l'année 2019.

M. le Maire et le Conseil Municipal procèdent au tirage au sort des 3 personnes répondant aux critères à partir de la liste électorale.

Les trois personnes tirées au sort sont :

- Mme MONNIER-DELECOURT Marie-Line
- M. WATTRELOS Hervé
- Mme BEREHOUC Armelle

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la liste préparatoire pour le jury criminel 2019.

3 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR UN AGENT COMMUNAL

M. le Maire explique qu'Isabelle WATTREMEZ souhaite modifier son temps de travail pour la rentrée 2018-2019 en conservant les heures de garderie du matin de 7h30 à 9h00. Pour cela, il est nécessaire de créer un nouveau poste à 4h40 hebdomadaires et de supprimer le précédent poste à 15h58 hebdomadaires.

M. le Maire précise que la suppression du poste ne pourra se faire qu'après avis du CTPI (comité technique paritaire intercommunal) qui se réunira le 12 juin 2018. Il sera donc nécessaire de recruter une personne pour la cantine et prévoir le remplacement de cet agent pour la garderie périscolaire du soir de 16h30 à 18h30, par une affectation de ce temps de travail aux effectifs existants et disponibles pour effectuer ces tâches.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial de catégorie C à temps non complet à raison de 4h40 heures hebdomadaires et de modifier le tableau des effectifs dans ce sens.

5 – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MATÉRIEL INFORMATIQUE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un groupement de commandes va être lancé pour du matériel informatique innovant pour les établissements scolaires.

Il précise qu'il a rencontré le directeur de l'école et l'intervenant informatique de la CCPC afin d'évoquer les besoins futurs de l'école dans le cadre d'un plan pluriannuel. L'objectif retenu serait d'équiper progressivement toutes les classes d'un vidéoprojecteur interactif et de réfléchir à l'intérêt de se doter d'une mallette de tablettes pour les classes des petits.

Compte tenu d'un premier investissement en 2011 (aménagement d'une salle dédiée, équipée d'un Tableau Blanc Interactif avec 20 micros) qui n'avait pas été utilisé conformément à nos attentes par le corps enseignant, le conseil municipal souhaite que ce nouvel investissement soit effectivement intégré comme un outil pédagogique.

Il est donc proposé de valider une première expérience avant de procéder à un déploiement plus large.

Après lecture de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- *de signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture de matériel informatique*

6 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA TÉLÉPHONIE MOBILE, TELEPHONIE FIXE ET ACCES INTERNET

M. le Maire informe le conseil municipal que la CCPC propose d'adhérer à un groupement de commandes pour la téléphonie mobile, téléphonie fixe et accès internet.

Un débat s'installe sur la nécessité de participer ou pas dans la mesure où l'opérateur choisi nous sera imposé et qu'il ne sera plus possible de conclure de nouveaux contrats en dehors du groupement. M. le Maire précise que la commune a la possibilité de se retirer du groupement avant le lancement du marché. Une fois le marché lancé, l'adhésion devient irrévocable.

Par manque d'informations plus détaillées quant aux futurs contrats qui nous seront proposés, le conseil municipal reste indécis et propose de solliciter la CCPC pour plus d'informations.

La décision est néanmoins mise au vote, le conseil municipal décide par 5 voix pour, 3 voix contre et 9 abstentions.

- *d'adhérer à la convention constitutive de groupement de commandes pour la téléphonie mobile, téléphonie fixe et accès internet.*

7 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DE L'ELECTRICITE EN TARIF BLEU AVEC SERVICES ASSOCIES A LA FOURNITURE

Vu la délibération n°2017-185 du Conseil communautaire du 26 juin 2017,
Vu la délibération n° 20150031 du 5 octobre 2015 autorisant le Maire à signer la convention de groupement de commandes relative à la fourniture et à l'acheminement de l'électricité en tarif bleu,

Vu la convention constitutive de groupement de commandes pour fourniture et acheminement de l'électricité en tarif bleu avec services associés à la fourniture,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a constitué un groupement de commandes avec 19 de ses communes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité en tarifs jaune et vert avec services associés à la fourniture en 2015,

Considérant que le groupement de commandes de fourniture d'électricité en tarifs jaune et vert arrive à échéance le 31 décembre 2018,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault propose d'ajouter par avenant la fourniture d'électricité en tarifs jaune et vert à la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité en tarif bleu,

Vu les dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, les dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ainsi que les dispositions de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, par 17 voix pour, décide :

- *de signer l'avenant à la convention constitutive de groupement de commandes de fourniture et d'acheminement d'électricité en tarif bleu et services associés à l'acheminement afin d'y ajouter la fourniture d'électricité en tarif jaune et vert*

8 - AVENANT N°1 AU GROUPEMENT DE COMMANDES : VERIFICATION REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de signer un avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la vérification réglementaire des Etablissements Recevant du Public (ERP) suite au retrait de certaines collectivités. Quatre communes (Bouvignies, Mouchin, Thumeries, Tourmignies) ont souhaité se retirer de ce groupement de commandes, il faut délibérer pour acter leur retrait.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte du retrait des communes de Bouvignies, Mouchin, Thumeries et Tourmignies du groupement de commandes pour la vérification réglementaire des Etablissements Recevant du Public (ERP).

9 - DECISIONS MODIFICATIVES

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'opérer plusieurs modifications sur le budget afin d'être en conformité avec le budget octroyé à la classe de découverte, de permettre aussi le règlement des calculatrices offertes aux enfants entrant en 6° et enfin pour l'achat du nouveau tracteur et la revente de l'ancien.

Virement de 3.800 € au compte « Transports collectifs » pour être conforme au budget alloué à la classe de découverte

Désignation	Débit	Crédit
6042 – Achats de prestations de service	3.800 €	
6247 – Transports collectifs		3.800 €

Virement de 800 € au compte « Fournitures scolaires » pour être conforme au budget alloué à la classe de découverte

Désignation	Débit	Crédit
6042 – Achats de prestations de service	800 €	
6067 – Fournitures scolaires		800 €

Manque de crédit pour « Bourses et prix »

Désignation	Débit	Crédit
6042 – Achats de prestations de service	150 €	
6714 – Bourses et Prix		150 €

Régularisation des cessions d'immobilisations

Désignation	Crédit
775 – Produits des cessions d'immobilisation	27.900 €
Chapitre 011 – compte 6068	27.900 €
Chapitre 024 – produits de cessions	27.900 €
Chapitre 21 – 2111 – terrains nus	27.900 €

Emprunt pour l'acquisition du nouveau tracteur

<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
21571 – Matériel roulant	41.400 €	
16411 - Emprunts		41.400 €
16411 - Emprunts	10.280,40 €	
2151-op 114 – Réseaux de voirie	- 10.280,40 €	
<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
6042 - Achats de prestation de service	-62,10 €	
66111 – Intérêts	62,10 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'apporter au Budget Primitif 2018 les modifications reprises ci-dessus.

10 – CONSULTATION POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR

M. le Maire explique les problèmes rencontrés avec le tracteur actuel. Il a été constaté une usure importante de l'embrayage et un problème majeur au niveau du moteur qui nécessitent leur remplacement. M. le Maire précise qu'au vu du devis conséquent pour ces réparations, il s'est renseigné pour l'acquisition d'un nouveau tracteur. Cela a nécessité une consultation auprès de plusieurs entreprises. Il présente les différentes propositions et après lecture des devis, c'est l'entreprise MAPP (59810 ORCHIES) qui répond le mieux aux attentes et aux besoins de la collectivité. M. le Maire demande de se prononcer sur le choix de l'équipement.

Suite à l'examen des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise MAPP pour l'acquisition d'un tracteur et des accessoires pour un montant total de 41.400 € TTC.

Le conseil municipal accepte également la proposition de financement sur 4 ans au taux 0,45 %.

11 – APPEL D'OFFRES POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE JAURES

M. le Maire rappelle que suite à l'appel d'offres « Aménagement de la rue Jaurès et création de parking », deux entreprises ont répondu à cette offre (TPRN et EUROVIA).

Il présente les tableaux d'analyse des postulants. Le marché est attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du prix des prestations pour 60% et de la valeur technique pour 40%.

M. le Maire précise que la présentation générale des dossiers a été respectée pour les deux dossiers. Après une présentation détaillée du tableau d'analyse des offres et de la cotation réalisé par le Cabinet BOCAGE chargé de la maîtrise d'œuvre, il résulte que l'entreprise EUROVIA a présenté l'offre économiquement et techniquement la plus

avantageuse et a obtenu la note de 97.33/100 avec une proposition financière à hauteur de 358.824,45 € HT pour la tranche ferme. Avec les options 1 (fondation de la chaussée renforcée à 50 cm) et 2 (bordures granit) ce montant serait porté à 430.589,34 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la signature du marché avec la société EUROVIA pour un montant total de 358.824, 45 € HT soit 430.589,34 € TTC.

12 – POINT SUR LA CONSTRUCTION DE LA CANTINE ET AVENANT

M. le Maire précise qu'il a reçu un avenant du maître d'œuvre concernant les modifications à apporter à la salle de classe contiguë. Des travaux de déplacement des baies sont à prévoir avant le début de la construction de la cantine ce qui engendre une mission supplémentaire pour la maîtrise d'œuvre et modifie l'acte d'engagement initial.

L'avenant n°1 proposé s'élève à 2.503,20 € HT ce qui porte le nouveau forfait de rémunération à hauteur de 60.792 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de cet avenant n°1 d'un montant de 2.503,20 € HT pour l'établissement du dossier de consultation des entreprises, d'analyse des offres et de réunions diverses concernant ce chantier.

Informations diverses :

- M. le Maire précise que les travaux de réfection des trottoirs de la rue Edmond Delbassée vont prochainement commencer, il précise que ces travaux s'élèveront à 118.000 €.
- Ligne ferroviaire ORCHIES-ASCQ : M. le Maire explique que la commune a été sollicitée pour soutenir le projet d'étude de l'exploitation de la ligne ferroviaire ORCHIES-ASCQ sous une forme qu'il reste à définir. Une pétition a été lancée pour qu'un maximum de personnes adhèrent à ce projet.
- M. le Maire informe le conseil municipal qu'il s'est rendu à une réunion à Wannehain pour évoquer la mise en sens unique de la route secondaire entre Bachy et Wannehain. Après concertation, la circulation s'orienterait vers une circulation en sens unique de Wannehain vers Bachy.
- Eclairage public : les travaux de remplacement des lampes sodium de l'éclairage public par des lampes de type LED (124 lampes concernées dont les lampes de type « boules ») débiteront en Août. Cette modification, qui sera accompagnée d'une modulation de l'intensité de l'éclairage de 21h à 5h, permettra une réduction attendue des dépenses d'environ 70%. Est soulevée la question de l'arrêt de l'éclairage entre 1h et 5h, cette proposition mérite d'être étudiée après avoir mesuré les effets des nouvelles installations.
- M. le Maire précise qu'il souhaite reprendre la réflexion sur l'aménagement des quartiers des rues Albert 1^{er}, 8 mai et Molhant et celui des rues Joffre, Doumer et Poincaré. Il propose de constituer deux groupes de travail, les conseillers intéressés ou concernés habitant les rues concernées par ces deux projets sont recensés.

Clôture de séance à 23h00

La secrétaire de séance,

Doriane WYTS

le Maire,

Alain DUTHOIT